



RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

"Consultation citoyenne sur la requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson-Reymondin"

1. Préambule

La Commission des pétitions, composée de Mmes Anita Bonjour, Patricia Dutoit et Anne-Laure Thévoz (qui remplace M. Pierre Loth) et de MM. Philippe Diesbach (qui remplace Mme Danielle Harbaugh), Frank Ducret, Jean-Luc Duvoisin, Dominique Favre (suppléant), Jean-Pierre Gallay, Pyrame Jaquet (qui remplace M. Ernest Moser), Jean-Baptiste Rusconi et Bernard Thilo, sous la présidence de M. Richard Golay, a siégé en date du 24 mars 2014 de 19h30 à 22h40. Mmes Karine Chevallaz et Danielle Harbaugh ainsi que MM. François Koshrov, Pierre Loth, Ernest Moser et Jean-Marc Sottas étaient excusé(e)s.

2. Personnes entendues

Représentante des pétitionnaires : Mme Nadia Privet

Représentant de la Municipalité : M. le Municipal Marc Zolliker assisté par MM. Thierry Lassueur, chef de service de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) et Yan Forster de la Direction de l'Urbanisme (DU).

3. Description de la pétition

La pétition se compose de deux groupes de pétitions adressées ensemble le 3 février au Président du Conseil communal. Toutes ces pétitions sont en relation avec le même projet de réaménagement : une première pétition, dénommée "Pétition A", contenant 487 signatures, conteste le bien-fondé de la période d'essai de mise en sens unique de la rue de la Poste de février à décembre 2014. Le deuxième groupe de pétitions se compose d'une pétition dénommée "Pétition B", contenant 427 signatures, qui regroupe les pétitions suivantes : "Pétition C" sous-titrée "Contre le mobilier urbain suivant : plot de béton et parasols sur la Rue de la Poste", "Pétition D" sous-titrée "Pour 2 îlots de places de parcs en épi de minimum 2x5 places", "Pétition E", contenant 2 signatures, sous-titrée "Pour des arbres d'essences indigènes, au nord de l'axe routier de la rue de la Poste", "Pétition F", contenant 2 signatures, sous-titrée "Pour un parc en herbe, arbres et fleurs, (...) sur la rue de la Poste" et "Pétition G" sous-titrée "Pour que le terminus des TL lignes 47 et 48 soient au pied de la face nord de la Maison pullliérane sur la rue de la Poste".

4. Audition de la représentante des pétitionnaires

La décision de lancer les pétitions fait suite à la séance d'information organisée par la Municipalité le 10 octobre 2013 intitulée "Requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson-Reymondin". La représentante des pétitionnaires explique que la contestation concerne d'abord le fait d'effectuer une période d'essai de mise en sens unique de la rue de la Poste de février à décembre 2014. Celle-ci met en danger, selon elle, la survie des commerces concernés. Mme Privet exprime son point de vue que, plutôt que de mettre en sens unique, d'autres méthodes pour limiter le trafic devraient être appliquées. Plusieurs commissionnaires interrogent et échangent avec Mme Privet en exprimant leurs divers points de vue : les sujets abordés sont la sensibilisation à la réalisation d'études préalables, l'intérêt ou non de la phase test de mise en sens unique, sa durée et la suspension de la mise en sens unique au stade actuel, la question de la suppression de places de parc et l'importance d'avoir des parkings proches et enfin la volonté générale d'améliorer les transports publics.

La représentante des pétitionnaires expose ensuite en détail les argumentaires concernant les pétitions contenues dans la "Pétition B" relatives au projet d'aménagement. Plusieurs commissionnaires interrogent et échangent avec Mme Privet en faisant part de diverses remarques. Il est discuté du déroulement de 2 séances de consultation organisées par la

Municipalité avec des commerçants concernés. Les commissionnaires sont informés de l'existence d'une opposition à la mise à l'enquête indépendamment de la démarche des pétitionnaires.

5. Audition du représentant de la Municipalité

Le représentant de la Municipalité déclare que la Municipalité prend particulièrement au sérieux les pétitionnaires vu l'importance prioritaire du projet qui vise à rendre le centre de Pully plus attractif pour les décennies à venir.

Le projet de réaménagement a fait l'objet d'une mise à l'enquête publiée dans la Feuille des avis officiels du 12 novembre 2013. Environ 20 personnes dont majoritairement des commerçants ont fait recours avec effet suspensif. Une levée partielle a été obtenue auprès des recourants par la Municipalité concernant le volet lié au bus n°48.

A la question d'un commissionnaire sur la raison de la consultation des intéressés après la mise à l'enquête et non pas avant, M. Lassueur explique que la procédure habituelle de la DTSI et de la DUE est de consulter d'abord l'administration cantonale, puis d'effectuer la mise à l'enquête et d'organiser ensuite la consultation du public. M. Zolliker fait remarquer que la séance d'information du 10 octobre avait pour but d'informer les pulliéran(ne)s avant la publication dans la Feuille des avis officiels.

Il est souligné par les personnes auditionnées que la période d'essai est une phase provisoire visant à collecter des informations tant au niveau du trafic routier que des remarques et propositions du public à travers le groupe de travail mis en place – et dont fait partie Mme Privet - en vue de l'établissement d'un préavis. Sur le détail des aménagements, M. Zolliker souligne que la Municipalité est ouverte à la discussion. Un échange s'engage avec plusieurs commissionnaires sur la question de la réduction des places de parc, de la modulation de la durée de parking et des conséquences pour les commerçants. Un commissionnaire qui s'interroge sur les raisons de la durée de la phase de test est informé que la collecte d'informations nécessite une année pour tenir compte des variations du trafic pendant cette période.

Sur la "Pétition C", M. Zolliker fait remarquer qu'il n'est pas question de la mise en place de bloc en béton, sur la "Pétition D" qu'il y a discussion en cours autant avec les recourants que les membres du groupe de travail, sur la "Pétition E" qu'un consensus se dessine avec le groupe de travail pour mettre les arbres au nord plutôt qu'au sud, sur la "Pétition F" que le projet ne concerne qu'une place de jeux pour les petits enfants. Sur la "Pétition G", M. Zolliker souligne que la question est plus difficile vu qu'elle implique des contraintes de synchronisation propres au TL.

6. Délibérations

Un tour de table permet de connaître les avis de l'ensemble des pétitionnaires. Une discussion sur le fond de certains sujets fait suite. Les membres s'accordent pour dire que les objets dans la "Pétition B" font l'objet de négociation en cours dans le groupe de travail ad hoc et également avec les recourants.

La Commission discute enfin sur la forme que la recommandation de la Commission des pétitions doit prendre. Les membres présents s'accordent à dire que pour la "Pétition A", la Commission des pétitions n'a plus de prise sur le sujet vu la procédure administrative entamée qui sera décisive. Décision est prise par la Commission de scinder en deux la recommandation. Sur le fond, l'ensemble des commissionnaires s'accordent sur le fait que la phase de test est dans l'intérêt de tous et qu'il est justifié de tester le concept sur plusieurs saisons.

7. Vote

Compte-tenu des arguments développés au point qui précède, les membres de la Commission des pétitions présents recommandent à l'unanimité au Conseil communal de :

1. classer la "Pétition A" relative à la phase d'essai.
2. transmettre à la Municipalité pour suite utile la "Pétition B" regroupant les autres pétitions.

Le 24 avril 2014

Le rapporteur : Richard Golay